

N/REF : 13/03/2026 11H14 C:000053 I:02477
V/REF : AC/C42247
V/Email reçu le Vendredi 13/03/2026 a 11H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BBO
IMMEUBLE : BILBAO - BBO
37-39, COURS DE BILBAO
.
35200 RENNES

Rennes, le 22 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 39 COURS DE BILBAO - MR MME ASTIER JOËL 06 18 32 13 80 / 02 99 53 11 47
LOGEMENT N° 008594, PORTE N°91, 9° ÉTAGE

—
LOGEMENT SUPERIEUR (PORTE 101) : MONSIEUR MANAI RACHID 06 72 85 80 03 /
02 99 53 35 52

MOTIF : FUIITE DERRIERE TRAPPE WC, IMPACTANT PLUSIEURS ÉTAGE. VU FUIITE
AU 6ÈME ET 7EME AUSSI.

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : EXPLICATION PAR TÉLÉPHONE A MR TALLEUX (ENGIE TRAITE
LE CHANTIER)
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 a 11H26 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	4	102,92	102,92
TOTAL H.T.				102,92
T.V.A. a 10,00%				10,29
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.